

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Le mardi 13 septembre 2022, à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de GRAND-AIGUEBLANCHE se sont réunis à la Mairie de la Commune déléguée d'Aigueblanche.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, HURET Edith, JAY Hélène, KALIAKOUZAS Evelyne, MARIANI Michel, MARTINOT Gabriel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean Yves, NANTET Laetitia, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel

Absents excusés : GUILBERT Agnès (donne pouvoir à BRUNIER Thierry), NIEMAZ Jean-Louis (donne pouvoir à POINTET André) PIANI Alain (donne pouvoir à TISSOT Christian), ROSSETTI-COCHEME Sandrine (donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline)

Absents : CHANOIR Jessica, CHEDAL-ANGLAY Evelyne

PERCEVAL Christophe est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Urbanisme / sécurité

- ❖ Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) par la société ASTERISQUES CONSULTANTS

Afin de faire un point d'avancement sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le Bureau d'Etudes ASTERISQUES CONSULTANTS était invité en séance pour en faire une présentation et remettre les documents aux Elus.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est quant à lui en cours de finalisation.

- ❖ Droit de préemption urbain

L'assemblée communale souhaite, à l'unanimité, appliquer son droit de préemption concernant une parcelle de terrain située à Le Bois au lieu-dit « Sainte-Hélène », sur laquelle se trouve une maison d'habitation à rénover. De plus, cette parcelle est concernée par un emplacement réservé prévu au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune déléguée de Le Bois.

- ❖ Acquisition gratuite d'une parcelle au lieu-dit « Le Bourjaillet » à Bellecombe

Le Conseil municipal était invité à se prononcer sur une acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BE n° 617 située au lieu-dit « Le Bourjaillet », d'une surface de 77 m², propriété de M. EYNARD-VERRAT Mickaël et Mme NAMIAS Nadine.

Adoptée à l'unanimité.

- ❖ Acquisition de 5/6^{ème} de diverses parcelles à Le Bois

Il était proposé d'acquérir 5/6^{èmes} des parcelles suivantes, propriétés de M. NEVEJANS Yvon, Mme BURCKBUCHLER Françoise et Mme BURCKBUCHLER Bernadette, pour un coût total de 8 333 € :

- Parcelle cadastrée section A n° 1401 « Sous l'église » d'une surface de 365 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 1402 « Sous l'église » d'une surface de 350 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 3661 « Rue de la Bottelière » d'une surface de 3 m²,

Adoptées à l'unanimité.

Finances

- ❖ Fixation d'un tarif de location pour l'activité yoga à la salle polyvalente de Le Bois

Afin de prendre en charge les frais de chauffage de la salle polyvalente de Le Bois, il était proposé de facturer à l'AACM de Moûtiers la somme de 500 € par an pour l'exercice d'une activité Yoga.

Adoptée à l'unanimité.

- ❖ Décision modificative n° 2 au budget communal

Suite à un courrier reçu de la Sous-Préfecture d'Albertville par rapport au signalement auprès des collectivités des subventions reçues non amorties, il était nécessaire d'amortir le compte 1338 du budget communal.

Il s'agit d'une subvention de 855.50 € reçue par la commune de Le Bois (redevance de 2016 de la part du Syndicat d'Electrification de la Savoie).

Adoptée à l'unanimité.

- ❖ Créances éteintes

Une entreprise de Moûtiers a été dissoute pour insuffisance d'actif. Redevable auprès de la Commune pour un montant de 60,10 €, il convenait par conséquent de considérer cette somme comme une créance éteinte.

Adoptée à l'unanimité.

Ressources Humaines

- ❖ Suppressions et créations de postes

Dans le cadre de la rentrée scolaire, des ajustements étaient nécessaires au niveau des horaires de travail de certains agents. Différentes suppressions, suivies de nouvelles créations de postes étaient proposées au Conseil, sachant que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Savoie a été saisi pour avis sur ces différents dossiers. Un avis favorable a été donné pour chaque dossier présenté.

Créations et suppressions de postes adoptées à l'unanimité par le Conseil municipal.

Affaires diverses

❖ Désignation d'un Correspondant incendie et secours

Le correspondant incendie et secours, dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du maire, est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal.

Il constitue aussi un point de contact pour les préfetures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Le correspondant incendie et secours doit être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux. Cependant, compte tenu de la création de cette fonction en cours de mandat, les maires doivent désigner le correspondant dans un délai de 3 mois à compter de la publication du décret, c'est à dire au plus tard le 31 octobre 2022.

C'est la raison pour laquelle le Conseil était amené à désigner un correspondant incendie et secours pour la Collectivité.

A l'unanimité, Monsieur Jean-Louis NIEMAZ est désigné sur ce poste.

❖ Coupes forestières 2023

Comme chaque année, le Conseil était invité à acter les coupes forestières pour l'année prochaine.

Les coupes proposées ont été adoptées à l'unanimité.

❖ Avancement travaux Bourg-Centre

Les marchés de travaux pour le Bourg-Centre sont en cours d'attribution. Ils devraient débiter d'ici la fin du mois.

Le coût total s'élève après négociations à la somme de 2 194 823 € HT (dont 2% de tolérance architecte).

❖ Divers

L'assemblée communale examinant diverses affaires :

- ENTEND que la rentrée scolaire s'est très bien déroulée.
- DESIGNE Jean Yves MORIN comme représentant du schéma directeur vélo auprès de la Communauté de Communes
- PREND CONNAISSANCE du projet de parc de stationnement relais pour les championnats du Monde de ski qui auront lieu du 5 au 19 février 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Comité d'organisation Courchevel / Méribel 2023
- EST INFORMÉ que le bâtiment de l'ancien Centre d'Aide par le Travail (CAT) situé à Bellecombe va être vendu
- PREND NOTE que diverses manifestations seront organisées dans le cadre « d'Octobre Rose ». Le programme complet sera prochainement affiché et disponible sur le site internet de la Commune

- ENTEND que l'Auto-Ecole située dans la Grande Rue a signifié son souhait de libérer le local loué par la Commune. Un Agent Immobilier prendra sa place prochainement. Concernant le bâtiment qui abritait un magasin de carrelage Rue Richard Curt (en face de la Mairie d'Aigueblanche), c'est une boulangerie / pâtisserie qui devrait s'installer.
- EST INFORME que les travaux pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) vont reprendre très prochainement. A ce jour, un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du territoire, qui fait apparaître qu'au moins 120 vieilles bâtisses ou granges pourraient être rénovées.

La séance est levée à vingt heures et quarante-cinq minutes.

Le Maire,



André POINTET